

(2-13 novembre 2015)

Birmanie

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le vendredi 6 novembre 2015 (matin)

Merci, Monsieur le Président. Je salue la délégation birmane.

La France salue les réformes observées depuis 2011 qui s'inscrivent dans une perspective de démocratisation du pays et de renforcement des droits de l'Homme, notamment la libération de nombreux prisonniers politiques, et encourage le Gouvernement à continuer en ce sens. Elle salue également sa volonté de ratifier les traités internationaux auxquels elle n'est pas encore partie.

La France recommande à la Birmanie :

- instaurer un moratoire officiel sur la peine de mort en vue de son abolition pour tous les crimes ;
- prendre les mesures nécessaires, en droit et en pratique, pour mettre fin à toutes les formes de discrimination dont sont victimes les personnes appartenant aux minorités, notamment ethniques et religieuses ;
- accélérer les procédures de vérification de nationalité pour ne pas maintenir dans l'illégalité et le non-droit les populations désormais dépourvues de papiers d'identité ;
- poursuivre la libération des prisonniers politiques et relancer le comité paritaire gouvernement / société civile chargé d'examiner les cas des prisonniers politiques ;

- supprimer ou amender toutes les dispositions juridiques, notamment l'article 18 de la loi sur les rassemblements pacifiques, qui restreignent l'exercice pacifique des droits à la liberté d'expression et de réunion ;
- signer la Convention contre la torture et mettre les pratiques policières ainsi que les conditions de détention en conformité avec ses dispositions ;
- concrétiser l'engagement pris en 2011 de garantir l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment en matière de violences sexuelles en adoptant le projet de loi actuellement en préparation sur la prévention des violences faites aux femmes.

Je vous remercie./.

[270 mots]

Achille DESPRES